

qu'il ne soit affreusement grand. On a jusqu'à présent retiré sept cadavres de ruines, y compris celui d'un enfant âgé d'environ un an. On dit que cinq ou six enfants manquent encore.

Plusieurs personnes ont aussi reçu des brûlures plus ou moins graves, parmi lesquelles nous regrettons d'apprendre qu'est M. Bignoutte, magistrat, dont l'état alarmant hier au soir, mais qui se trouve mieux était aujourd'hui, sans compter notre humble individu.

On dit qu'il y a £25,000 à £30,000 d'assurées à l'Assurance de Québec, de £20,000 à £30,000 à celle du Canada, et £2,500 à celle du Phœnix de Londres. Quant à l'Assurance mutuelle de Saint-Roch, elle est anéantie.

Une réunion de plusieurs citoyens eut lieu au palais de justice hier au soir, sous la présidence de M. le maire. Il y a été résolu que les maisons d'école et autres édifices publics seraient ouverts à ceux qui ne trouveraient pas d'asile chez des amis ou d'autres personnes charitables. Cependant un grand nombre de familles ont passé la nuit dehors à la pluie, gardant quelques effets qu'ils avaient arrachés à l'incendie.

A la même réunion il a été ordonné qu'une distribution de pain, fourni par le petit nombre de boulangers dont les fours n'ont pas été détruits, serait faite à la ci-devant chambre d'assemblée.

Quelques boulangers inhumains, spéculant sur le malheur public, ont vendu du pain à des prix exorbitants, on nous dit de 1s. 6d. à 2s. 6d. Il sera pris des mesures pour réprimer cet abus.

M. Clearihuo, qui a perdu ses propriétés, a obtenu la boulangerie du commissariat, et entra en même temps pour le public aux prix les plus raisonnables.

Une assemblée générale des citoyens est convoquée pour aujourd'hui à une heure, afin de subvenir aux besoins les plus pressants des victimes de l'incendie, et d'adopter des mesures pour leur procurer des secours ultérieurs.

Le corps des Imprimeurs de cette Ville s'assemble ce soir chez Mack, au marché neuf, à huit heures, pour offrir leur faible secours aux incendiés de Québec.

#### NAISSANCE.

En cette ville, hier, la dame de M. F. W. Leato a mis au monde un fils.

#### MARIAGES.

En cette ville, hier le 28 du courant, par Messire Fay, Ovide Le Blanc, écuyer, notaire, à Dame Sophie Lindsay, veuve de feu Daniel Hypolite St. George Dupré, écuyer.

#### DECES.

En cette ville, mardi dernier, après une longue maladie, Dame Marie-Marguerite Lacorne de Chapt de St. Luc, épouse de Jacques Viger, écuyer. Ses funérailles ont eu lieu Jeudi matin, accompagnées d'un concours nombreux. Ses restes ont été déposés dans les caveaux de l'église paroissiale de cette ville.

En cette ville, le 25, M. Anthony Hamilton, entreprenneur, âgé de 64 ans.

A St. Eustache, le 18 du courant, à la suite d'une hémorragie, dame Rosalie Bastoul, épouse de M. Hilaire St. Jacques, âgée de 21 ans.

Dernièrement, dans le voisinage de Four-Mile-Water, près de Waterford, âgée de 129 ans, Mme Sweeney. Elle était née en 1716, la seconde année du règne de George I, et vécut par conséquent pendant les règnes de six monarques.

A l'Ange-Gardien, le 22, dame veuve François Goulette, âgée de 72 ans.

A Saint-Jean, le 19, à l'âge de 62 ans, Thomas Johnson écuyer, pendant nombre d'années "barreck-master" à l'Ile-aux-Bois (Bas-Canada) et à Prescott, (Haut-Canada).

### ANNONCES.

#### ASSEMBLEE PUBLIQUE

A L'EFFET DE  
SÉCOURIR

LES

VICTIMES DE L'INCENDIE DE QUEBEC.

Les Citoyens de Montréal sont priés de s'assembler à la MAISON DU PARLEMENT, DEMAIN, SAMEDI, le 31 du courant, à une heure, de l'après midi, pour aviser au moyens de secourir les victimes du désastreux incendie dont Québec vient d'être affligé.

J. FERRIER,

Hôtel de ville,  
Montréal, 30 Mai, 1845.

Maire.

### Association St. Jean-Baptiste.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

TOUS les membres de l'Association St. Jean-Baptiste (c'est-à-dire les personnes qui ont inscrit leurs noms sur le livre) sont invités de se trouver à une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra, conformément aux règlements, LUNDI prochain le 2 JUIN, afin de procéder à la nomination des divers Officiers et du Comité de Régie de la dite association, pour l'année prochaine.

L'Assemblée aura lieu à 7½ précises, au grand salon de l'Académie de Mme Hill, rue St. Jean-Baptiste, maison en briques, vis-à-vis la nouvelle bâtisse des dames de la Congrégation.

Les personnes qui désirent devenir membres de l'association pourront s'y agréger en signant les règlements chez J. Boulangier, cer., rue St. Paul, ou en s'adressant aux Perccepteurs des différentes sections.

Les Perccepteurs des différentes sections qui ont recueilli des souscriptions sont priés de remettre leurs livres au trésorier-général Jos. Boulangier, cer., d'ici à Samedi prochain, afin d'avoir une liste correcte des nouveaux membres.

JUDGER DUVERNAY,  
Commissaire-Ordonnateur.

27 mai.

### MAISONS DE CHAPELLERIE DE LONDRES, ÉTABLIES EN 1837.

#### MM. HAYS & HAUCK,

Manufacturiers & Importateurs,

Seconde porte au Nord Est de la Place d'Armes, Nos  
141 & 96 de la Rue Notre Dame.

MM. HAYS ET HAUCK ont l'honneur d'annoncer que leur importation étendue de CHAPEAUX de SOIE et de CASTOR, de CASQUETTES, GANTERIE, etc. etc., vient d'arriver par les Vaisseaux le *Burnhopside* et l'*Ottawa*, et qu'ils attendent de jour en jour par le *Lady Kinnaird*, de Londres, le reste de leur assortiment de printemps. Ils peuvent le recommander à l'examen des Connaisseurs et du public. On ne trouvera rien de mieux, sous le rapport du goût, de l'éligance et de la qualité. Montréal, Mai 31, 1845.

NOYE le 22 Mai courant, près du Sault St. Louis, vis-à-vis Lachine, PHILIPPE DUMOND, Tailleur de pierre, de Montréal, âgé de 21 ans. Signalement: cinq pieds et huit pouces, teint brun, cheveux châtains, pantalon noir, chemise de flanelle rouge et une de coton blanc et bleu par dessus et une paire de demies bottes. Celui qui trouvera le corps de ce jeune homme sera généreusement récompensé en en donnant aussitôt avis à M. J. Bte Beaudry, Marchand, vis-à-vis le Palais de Justice, à Montréal, ou à C. A. Leblanc, éc., avocat. 31 Mai, 1845.

#### DR. D'ORSONNENS.

SECONDE porte à gauche sur la rue St. Louis, à son encoignure avec la rue Sanguinet.

#### Prospectus

DE LA

### SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION DE MONTRÉAL.

Incorporée par acte du Parlement.

#### DIRECTEURS.

M. CASTLE, Ecr.  
J. T. BRONGEST, Ecr.  
J. M. TOWN, Ecr.  
JOHN LEEMING, Ecr.  
ROBERT SCOTT, Ecr.

JOHN T. BANGLEY, Trésorier et Secrétaire.  
GEORGE GRUNDY, Assistant-Secrétaire.  
W. N. CRAWFORD, Notaire Public.  
WILLIAM SPEARS, Inspecteur.

Actions de £100 et chaque souscription mensuelle de 10s. par action. Mise d'entrée, 2s. 6d. par action.

Le but de cette société est de permettre aux individus de placer leurs épargnes dans l'achat ou l'érection de bâtisses.

Un locataire dans l'espace de dix années paie à

son propriétaire, en loyers, une somme égale à la valeur de la maison qu'il occupe, et cependant à l'expiration de ce temps, il n'a aucun intérêt dans la propriété. Mais en devenant membre de cette société, il peut acheter ou bâtir une maison par le moyen d'une avance ou prêt qui lui est fait dans ce but et pour cet objet, lequel prêt est repayable par instalements mensuels, qui ne sont que peu de chose, s'ils sont plus considérables, que le loyer qu'il serait autrement obligé de payer, avec cet avantage qu'il devient propriétaire en dix ou douze ans, et fréquemment en bien moins de temps.

Le fonctionnement de la société est comme suit: chaque membre paie une souscription mensuelle de dix chelins pour chaque action de £100 qu'il a prise; ainsi celui qui possède une action peut emprunter ou acheter £100 et celui qui a pris cinq actions, £500, et ainsi de suite, en proportion du nombre d'actions qu'il possède. L'argent est avancé, chargé toutefois au taux de six pour cent par an. Si l'emprunteur désire bâtir, l'argent lui est avancé selon et suivant les progrès de la bâtisse.

L'emprunteur ou l'acheteur, avant de recevoir le montant, doit déposer les particularités de ses sûretés, qui seront examinées et visitées par l'Inspecteur, qui fera aussi l'investigation des titres, et si tout est satisfaisant, l'argent est avancé, chargé toutefois au taux de six pour cent par an. Si l'emprunteur désire bâtir, l'argent lui est avancé selon et suivant les progrès de la bâtisse.

La plus grande sécurité et protection contre tout risque est ainsi offerte aux capitalistes en autant qu'aucune autre sûreté que celle des biens de fonds ou des bâtisses ne sera reçue.

(Toute sûreté personnelle, quelque bonne qu'elle soit sous tous les rapports, ne sera prise dans aucun cas), mais le grand objet pérennitaire de cette Association, est de procurer aux individus qui ont peu de revenus et des revenus limités, les moyens par lesquels ils puissent placer une partie de leurs épargnes, d'une manière sûre, avantageuse et profitable, et d'offrir à ces classes des motifs qui peuvent les exciter à des habitudes industrieuses et d'économie, dans l'espérance de pouvoir, avec leurs épargnes, se procurer pour eux-mêmes et leurs familles, de confortables maisons.

En conséquence de la période avancée de la Session pendant laquelle cette société a obtenu son acte d'Incorporation, les livres de la Société ne pourront être ouverts pour la transaction des affaires, avant le premier Octobre prochain. Mais les personnes qui désireraient profiter des avantages qu'elle offre peuvent se procurer des copies de l'Acte d'Incorporation et des règlements de l'Association en s'adressant à Wm. N. Crawford, écuyer, Notaire Public, rue St. Gabriel, qui recevra aussi les noms de ceux qui désirent devenir souscripteurs.

#### Avis.

Pour la commodité des souscripteurs à la Société Mutuelle de Construction, et autres personnes, le sousigné a ouvert un LIVRE DE RÉFÉRENCE ou MÉMORANDUM des particularités, des lots venants ou à vendre dans cette ville et ses environs. Les avantages de cette méthode, et pour le vendeur et l'acheteur, sont évidents et ceux qui désirent disposer des terrains, lots de terre, &c., sont respectueusement invités à fournir les descriptions, prix, &c., de leurs biens-fonds à

W. N. CRAWFORD, N. P.  
No. 25, Rue St. Gabriel.

Mai 12.

On s'abonne à la *Revue Canadienne*, au bureau du journal, no. 7 rue St-Nicolas, ou aux bureaux du Rédacteur-en-chef, no. 31 rue St-Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada, de Mme. St-Julien; et chez MM. Fabre et Cie., et C.P. Leprohon. Libraires de cette ville.

Un an . . . . . 20 chelins.  
Six mois . . . . . 10 ..  
Trois mois . . . . . 5 ..

OUTRE LES FRAIS DE POSTE.

Nous recevons pour ce journal des annonces, avertissements etc. etc. adaptés à notre mode hebdomadaire de publication, au prix des autres journaux de cette ville.

Les lettres, communications, etc. etc. devront être et seront adressées, (affranchies), au Rédacteur en chef, Bureau de LA REVUE CANADIENNE, chez MM. LOVELL ET GIBSON, imprimeurs, No. 7, Rue St. Nicolas.

LOUIS O. LE TOURNEUX,  
Rédacteur en chef et Propriétaire.

MONTRÉAL.  
IMPRIME PAR LOVELL ET GIBSON.